



CGT MICHELIN

INFORMATION SYNDICALE

OCTOBRE

2026

NOS TRACTS NE SONT PAS DES DÉCHETS !

À la Combaude, nos camarades CGT signalent le retrait et la mise à la poubelle de tracts syndicaux laissés à disposition sur les tables des salles de pause. La CGT Michelin dénonce ces faits et sera vigilante sur l'ensemble des sites.

RESPECTER L'INFORMATION SYNDICALE

Les tracts syndicaux permettent aux salariés de connaître les revendications, les analyses et les actions de leur organisation. Ils donnent des informations sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les négociations qui concernent chacun d'entre nous.

Informers les salariés, expliquer une négociation ou rendre compte d'une mobilisation fait partie de notre activité syndicale. Le papier reste un moyen concret de toucher les collègues, y compris ceux qui consultent peu les outils numériques.

Chaque salarié est libre de les lire ou de ne pas les lire. Nous demandons que les exemplaires destinés à être lus restent accessibles aux autres salariés. Une pile de tracts mise à disposition ne doit pas être traitée comme des papiers abandonnés.

LE CODE DU TRAVAIL : DES DROITS À RESPECTER

L'article **L. 2142-4** garantit la libre diffusion des publications et tracts syndicaux dans l'enceinte de l'entreprise aux heures d'entrée et de sortie du travail.

L'article **L. 2141-7** interdit à l'employeur et à ses représentants d'employer un moyen de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale.

Nous demandons à la direction de faire la lumière sur les faits signalés à la Combaude et de veiller au respect des communications syndicales. Mettre à la poubelle des exemplaires laissés à disposition prive les salariés de la possibilité d'en prendre connaissance.

VIGILANTS SUR TOUS LES SITES

Nous ne voulons pas voir ces pratiques se reproduire à la Combaude ou apparaître sur d'autres sites. La CGT Michelin sera attentive à tout nouveau signalement. Notre vigilance concerne toutes les équipes et tous les ateliers : le respect de l'information syndicale doit être une préoccupation commune.

Nous invitons les salariés et les militants à nous faire remonter les faits similaires. Nous documenterons chaque situation afin de défendre nos droits auprès des interlocuteurs compétents.

LE TRACT DES CAMARADES DE LA COMBAUDE

CGT MICHELIN
Information syndicale • Atelier

NOS TRACTS NE SONT PAS DES DÉCHETS !

À l'attention de la direction – Respect de l'information syndicale

Nous dénonçons le retrait et la mise à la poubelle des tracts syndicaux déposés sur les tables des salles de pause. Ces documents sont laissés à disposition des salariés pour une lecture libre pendant leur pause, sans interrompre leur travail.

L'article L. 2141-7 du Code du travail interdit à l'employeur ou à ses représentants d'exercer une quelconque pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale. La discrimination syndicale et les pressions contre l'activité syndicale ne peuvent être tolérées.

L'article L. 2142-4 du Code du travail garantit la libre diffusion des tracts syndicaux dans l'enceinte de l'entreprise aux heures d'entrée et de sortie du travail. La jurisprudence précise que leur distribution n'est pas limitée aux accès de l'entreprise, dès lors qu'elle ne trouble pas son fonctionnement (Cass. crim., 27 novembre 1973, n° 73-90.495).

L'arrêt du 5 janvier 2022 (Cass. soc., n° 20-15.005) rappelle également que des restrictions imposées aux communications syndicales peuvent contribuer à caractériser une discrimination syndicale.

Nous exigeons l'arrêt immédiat de la mise à la poubelle de nos tracts. Si la direction conteste leur mise à disposition sur les tables, qu'elle en expose par écrit le fondement légal ou conventionnel. Tout nouveau retrait sera consigné pour faire valoir nos droits auprès des autorités compétentes.

Reproduction du tract partagé par les camarades de la Combaude.

Un fait similaire ?

Signalez-nous le lieu, la date et les circonstances.

**À LA COMBAUDE COMME PARTOUT CHEZ MICHELIN
RESPECTONS LA LIBERTÉ DE S'INFORMER !**